

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Le nouveau centre pénitentiaire de Riom, dans le Puy-de-Dôme, à 30 minutes de Clermont-Ferrand, comporte des quartiers d'hébergement adaptés aux différents régimes de détention : centre de détention pour hommes, maison d'arrêt pour hommes et pour femmes, et quartier de semi-liberté. Par ailleurs, deux des quartiers d'hébergement, soit 328 places, ont été conçus pour être gérés en mode ouvert. Dans un dialogue permanent avec les mandataires du contrat de partenariat signé en 2012, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice a accompagné la construction de ce nouvel établissement, veillant au respect d'un cahier des charges très exigeant, tant sur le plan technique que fonctionnel. Le résultat offre des conditions de détention, mais aussi d'accueil des familles et de travail des personnels à la mesure des demandes fixées par l'administration pénitentiaire.



APIJ - 30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris • Tél. 01 53 94 88 00 • www.apij.justice.fr • www.justice.gouv.fr

Centre pénitentiaire de Riom | Puy-de-Dôme



livraison
octobre
2015

sommaire



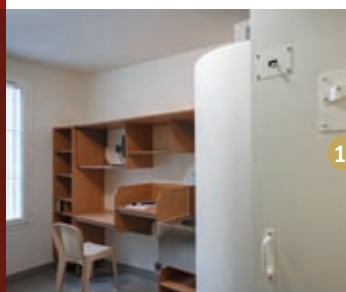
Un établissement moderne

Exigeant, le cahier des charges permet aujourd'hui au centre pénitentiaire de proposer de nombreux équipements (sportifs, culturels et professionnels) et des aménagements ergonomiques à la hauteur des ambitions d'un établissement à réinsertion active.



Rencontre avec l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

La place centrale a été conçue comme une place de village; elle permet l'accès aux différents lieux de vie, mais aussi aux quartiers d'hébergement.



Visite guidée

Le centre pénitentiaire comporte des quartiers d'hébergement adaptés aux différents régimes de détention : centre de détention pour hommes, maison d'arrêt pour hommes et pour femmes, et quartier de semi-liberté.



^ Le nouveau centre pénitentiaire est situé à une demi-heure de Clermont-Ferrand.



▲ Le bâtiment de l'administration est inséré dans le mur d'enceinte et rompt ainsi sa linéarité et adoucit la façade.

Situé à l'est de Riom, à proximité de la commune d'Ennezat, le nouveau centre pénitentiaire, qui a pris place dans la moitié nord du département du Puy-de-Dôme, fait pleinement partie de la périphérie de Clermont-Ferrand. Implanté sur d'anciennes terres agricoles que d'importants travaux de terrassement ont homogénéisées, cet établissement ne se trouve d'ailleurs qu'à une demi-heure en voiture de la capitale de l'Auvergne.

Un établissement moderne

Prévu pour remplacer la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand, fermée en septembre 2015, ainsi que la maison d'arrêt et le centre de détention de Riom, qui fermeront leurs portes en janvier 2016, au moment du transfert des personnes détenues à Riom, le nouveau centre pénitentiaire fera cohabiter, selon les règles de non-covisibilité, plusieurs régimes de détention : centre de détention, maison d'arrêt et quartier de semi-liberté. Établissement tourné vers la réinsertion, il doit accueillir des personnes détenues au profil peu dangereux.

Régime adapté et régime autonome

Si, comme les centres pénitentiaires de Valence et de Beauvais, le centre de Riom dispose de nombreux outils de préparation à la sortie et de prévention de la récidive, il a en outre été conçu pour que soit mis en place un fonctionnement différencié. Contrairement au régime le plus courant où tous les mouvements des personnes détenues sont contrôlés, « le quartier centre de détention ainsi que l'un des quartiers maison d'arrêt de Riom pourront fonctionner en portes ouvertes, explique Marie-Line Hanicot, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lyon. Cela signifie que les personnes détenues qui font preuve d'autonomie et qui s'investissent dans leur préparation à la sortie auront plus d'autonomie pour circuler. » Ce régime dit ouvert – ou autonome – suppose que toutes les portes des unités concernées soient déverrouillées afin que les personnes détenues accèdent, de façon autonome, à la cour de promenade, aux terrains de sport et aux salles d'activité.

« Donner de l'autonomie aux personnes détenues, souligne Pascal Moyon, le chef d'établissement, est un atout à

condition qu'elles s'engagent à respecter les termes d'un contrat qui leur sera soumis, avec des droits et des devoirs.» L'adhésion des personnes détenues est donc un préalable à la réussite de ce mode de fonctionnement, de même que l'évaluation préliminaire effectuée par le personnel pénitentiaire. «Au terme d'une phase d'accueil d'une semaine et d'une phase d'évaluation de deux semaines, nous établirons un diagnostic qui prendra en compte la vulnérabilité et la dangerosité de chaque personne, précise Pascal Moyon. Seules celles que nous considérerons comme autonomes seront alors affectées à la maison d'arrêt qui fonctionnera en portes ouvertes.»

Contrôle qualité exercé durant le chantier

Quel que soit le régime de détention, tous les secteurs ont été soumis au même cahier des charges exigeant, dont l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a suivi de près l'exécution. L'APIJ a notamment veillé au respect des objectifs de performance énergétique du projet : étanchéité à l'air, isolation des bâtiments, mais aussi construction d'une chaufferie bois. «Cet équipement très technique permettra de limiter l'empreinte énergétique de l'établissement, argumente Delphine Vattement-Galinier, chef de projet à l'APIJ. Grâce à elle, les quartiers d'hébergement bénéficient d'un chauffage au sol alimenté par une énergie renouvelable.»

Forte de ses expériences passées, l'APIJ a en outre appliqué à Riom, comme à Valence et à Beauvais, son schéma de contrôle qualité, contraignant pour le groupement concepteur-constructeur-mainteneur : «Nous avons non seulement suivi un calendrier de validation qui nous a obligé à faire un effort d'anticipation, témoigne Norbert Larue, directeur général du GIE Spie Batignolles prisons, mais nous nous sommes également pliés à la méthodologie spécifique des tests prévus par l'APIJ. Cela nous a permis d'avancer plus sereinement, sans risque de non-conformité.»

De quoi réaliser la gageure de construire quinze bâtiments sur un périmètre restreint en à peine plus de deux ans : «Nous avons relevé ce défi, qui a nécessité une importante coordination, grâce à la qualité de la collaboration qui nous a uni à l'APIJ, insiste Nicolas Delplanque, directeur du chantier pour Spie Batignolles. De débats d'idées en prise en compte des contraintes de chacun, nous avons avancé ensemble, poussés par la volonté commune de construire un centre pénitentiaire qui réponde aux exigences du contrat et qui obtienne la satisfaction de tous.

Quel que soit le régime de détention, tous les secteurs ont été soumis au même cahier des charges exigeant...



^ Les parloirs destinés aux personnes détenues et à leur famille.



^ Le mail permet d'accéder depuis la porte d'entrée principale à la place centrale de l'établissement.

Rencontre avec l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

Quels éléments architecturaux caractérisent les centres pénitentiaires de Beauvais, Valence et Riom ?

La création d'une place centrale, que nous avons développée avec Sylvie Simon, architecte-chef du projet, autour de laquelle s'organise la vie carcérale, de même que la végétalisation des espaces à l'intérieur de l'enceinte ou encore la création de nefs dans les quartiers d'hébergement constituent les principales spécificités de ces nouveaux établissements pénitentiaires.

La place centrale, notamment, est un élément très important qui a déterminé le plan-masse, car nous avons voulu que les principaux lieux de vie –le gymnase, la salle de spectacle, les salles de préparation à la sortie– s'ouvrent sur cette place. Nous l'avons conçue comme une place de village : ses limites sont matérialisées par une colonnade, et les bâtiments qui la bordent viennent se positionner en arrondi.

Enfin, les dispositifs de sûreté y sont moins visibles, les concertinas ne se voient pas depuis la place. Au contraire, le regard est attiré par les espaces verts qui se déploient derrière les grilles et, au fond, par les façades des quartiers d'hébergement.

Cette place est reliée à la porte d'entrée principale par un mail que nous avons couvert d'une verrière et qui dessert les parloirs et les différents services de l'établissement.

^ Des espaces sont végétalisés au sein de la détention.

Quelle attention avez-vous portée à l'insertion de l'établissement dans son environnement ?

À Riom, n'ayant pas de mirador, nous avons pu nous libérer de la contrainte du mur d'enceinte droit et présenter une façade adoucie sur l'espace public. Par ailleurs, nous avons été très attentifs à l'intégration des bâtiments hors enceinte, et en particulier à l'insertion de la chaufferie bois. Nous l'avons dissimulée derrière un mur courbe qui reprend la ligne du mur d'enceinte et nous avons imaginé un traitement végétal spécifique qui isole la zone de livraison des copeaux de bois.

Nous avons aussi veillé à « personnaliser » chaque centre pénitentiaire, avec des détails apportés notamment à la porte d'entrée principale : à Riom, les formes et les tonalités des mosaïques qui animent la façade évoquent ainsi les orgues basaltiques qui font partie du patrimoine régional.

Quel traitement de la lumière avez-vous privilégié ?

Partout, la lumière pénètre par divers biais. De façon verticale, tout d'abord, grâce aux nefs des quartiers d'hébergement et aux planchers de verre qui la laissent justement circuler de haut en bas. En complément, des ouvertures sont situées aux extrémités des circulations, sur les pignons, afin que l'éclairage soit aussi latéral. Nous avons même prévu, en rez-de-chaussée, des couloirs de lumière dont la seule fonction est de créer des ouvertures lumineuses dans les espaces de distribution des salles d'activité. Les bâtiments sont ainsi « percés » en de multiples points pour que le jour s'imisce dans tous les locaux.

Les bâtiments sont « percés » en de multiples points pour que le jour s'imisce dans tous les locaux.



^ Les nefs permettent aux personnels de communiquer tout en apportant des percées de lumière dans les quartiers d'hébergement.



^ La place centrale de l'établissement.

Visite guidée

Discret, le centre pénitentiaire de Riom ne se dévoile qu'au moment de quitter la route d'Ennezat, à quelques centaines de mètres seulement des premiers bâtiments situés hors enceinte. Tout de suite sur la gauche, le quartier de semi-liberté, de petite taille, est cerné d'une clôture grillagée; plus loin, l'accueil des familles, puis le mess, à droite. Celui-ci, abrité dans un grand bâtiment au toit en pente et au bardage en bois, comprend de nombreux équipements répartis sur deux étages : les personnels disposeront ainsi, en plus des espaces classiques de repos et de restauration, d'une salle de musculation, d'un cabinet médical, de locaux syndicaux et de salles de formation. Face au mess, de l'autre côté du rond-point, une grande mosaïque, dont les tons gris évoquent les pierres volcaniques de la région, marque l'entrée principale.

Un sentiment d'espace

L'absence de mirador et l'insertion du bâtiment de l'administration dans le mur d'enceinte ont permis à l'architecte de traiter différemment le premier contact avec l'établissement : « Nous avons pu créer cette fenêtre dans un retour de mur, explique Bernard Hemery. Elle offre une vue sur le ciel et allège l'impression de masse donnée par le mur d'enceinte. » À l'intérieur aussi le plan-masse a profité des marges de manœuvre créées par la sûreté adaptée : « Nous ne retrouvons pas tout à fait la même géométrie qu'à Valence et Beauvais, indique Delphine Vattement-Galinier, chef de projet à l'APIJ. Le mail intérieur est plus long, la place centrale est plus grande et la présence des cours de promenade à l'entrée de deux des quartiers d'hébergement donne une impression plus spacieuse. » Jusqu'à l'intérieur des quartiers d'hébergement : « Vous n'avez pas la pression des murs, estime Pascal Moyon, le chef d'établissement. Grâce au système de nef et aux ouvertures qui amènent la lumière naturelle dans les bâtiments, cela ne pèse pas. »

^ L'établissement bénéficie d'un système de sûreté adaptée sans miradors ni filins anti-hélicoptères.

Des cheminements balisés

Une fois passé la porte d'entrée principale, les camions de livraison accèdent directement à la cour de service, les fourgons au greffe et les visiteurs à la cour d'honneur. Depuis cet espace végétalisé, les familles ont accès aux parloirs familiaux et aux unités de vie familiale, dont l'utilisation permet de maintenir les liens entre les personnes détenues et leurs proches. Un autre chemin mène, quant à lui, au poste central d'information qui contrôle tous les systèmes de sécurité et, tout d'abord, l'entrée du mail : surmontée d'une verrière, cette grande rue couverte, sorte de colonne architecturale des lieux, dessert le quartier d'hébergement des femmes, le quartier d'accueil, l'unité sanitaire et, au bout, la place centrale surveillée par le poste de contrôle et de circulation. Plusieurs cheminements ont été prévus pour qu'hommes et femmes se déplacent sans se croiser ni même se voir, ce qui justifie la présence d'une passerelle au-dessus du mail qu'emprunteront les détenues femmes pour se rendre au greffe ou aux ateliers.

À chaque quartier d'hébergement son volcan

Derrière les grillages qui bordent la place centrale, de vastes espaces verts, qui pourront être le lieu de formation de paysagistes, offrent des perspectives longues qui, là encore, atténuent le sentiment d'enfermement.

L'accès aux différents quartiers d'hébergement se fait depuis cette place centrale que l'architecte a imaginée comme une place de village.

Si leur construction en rez-de-chaussée surmontée de quatre étages est identique, le centre de détention pour hommes (CDH) et les deux maisons d'arrêt pour hommes (MAH1 et MAH2) se distinguent cependant par la couleur de leur façade et par leur nom : le puy de Dôme pour le CDH, vert amande, le puy du Grand Suchet pour la MAH1, façade jaune, et le puy des Goules pour la MAH2, à la couleur orangée. Trois des quatre-vingts volcans de la « chaîne des Puy » – nom donné à la maison d'arrêt des femmes – sont ainsi représentés.

L'accès aux différents quartiers d'hébergement se fait depuis la place centrale que l'architecte a imaginée comme une place de village.





^ Les différents quartiers d'hébergement se distinguent par la couleur de leur façade.



^ Le bâtiment d'accueil des familles avec un espace de jeux en extérieur pour les enfants.

Des aménagements ergonomiques

À l'intérieur des quartiers d'hébergement, les mêmes principes architecturaux se retrouvent : salles d'activité au rez-de-chaussée et cellules dans les étages. Reliés par une nef, les 1^{er} et 2^e étages, ainsi que les 3^e et 4^e étages, communiquent : « L'apport de la lumière naturelle et la visibilité entre deux unités d'hébergement, via la nef, sont des éléments de confort pour les surveillants », souligne Pascal Moyon. Quant aux cellules, « elles sont particulièrement bien conçues, optimisées à 8,5 m², rappelle Marie-Line Hanicot. L'agencement des différents espaces – sanitaire, cuisine, télé, couchage – est bien pensé et l'ergonomie générale très réussie. »

Parmi les spécificités des quartiers d'hébergement destinés à être gérés en régime ouvert (le CDH et la MAH1), la présence d'une salle commune, d'une cuisine et d'une laverie à chaque étage contribuera à l'autonomisation des personnes détenues.



^ Une cellule du quartier nourrice au sein de la maison d'arrêt des femmes.



^ Une cellule du quartier d'accueil.

^ La cour de promenade du quartier nourrice, au sein du quartier des femmes.



^ Le gymnase.

L'accent mis sur la réinsertion

Cinq heures d'activité par jour seront proposées à chaque personne détenue. Le centre pénitentiaire de Riom dispose ainsi de nombreux équipements sportifs (un gymnase, deux terrains de football et des salles de musculation dans chaque quartier d'hébergement), culturels (salle de spectacle, salle informatique et médiathèque) et professionnels. Particulièrement étendue, la zone des ateliers servira aux formations et aux offres de travail, qui seront organisées par la société Gepsa dans le cadre du contrat de partenariat signé en 2012, mais aussi par la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) qui gèrera une menuiserie industrialisée.

C'est enfin le pôle d'insertion et de prévention de la récidive (PIPR) qui apparaît aux yeux de Marie-Line Hanicot comme le principal atout de cet établissement : « Il offre de bonnes conditions d'accueil et de travail transversal avec nos partenaires. Reste à donner vie à tout cela, ce qui exige la construction de partenariats avec les autres services de l'État et le réseau associatif. »



^ Les ateliers permettent aux personnes détenues de travailler.



^ Une des bibliothèques.



^ Une salle de formation.



^ Au sein des parloirs, un espace adapté à la rencontre parents-enfants a été réalisé.



▲ Le terrain de sport.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, mission communication

Remerciements à

Valérie Cormont, chef du service communication
de la Direction de l'administration pénitentiaire

Marie-Line Hanicot, directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Lyon

Pascal Moyon, directeur de l'établissement de Riom

Bernard Hemery, architecte, Groupe Synthèse Architecture

Norbert Larue, directeur général GIE Spie Batignolles prisons lot A

Nicolas Delplanque, directeur du chantier pour Spie Batignolles

Ont participé au sein de l'APIJ

Aurélien Defigier

Guy Garcin

Delphine Vattement-Galinier

Gaëlle Gainnet

Nadine Roussière

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Pascal Aimar / Tendance Floue

Impression Point 44



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Personne publique

- > Ministère de la Justice
- > Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Mandataire de la personne publique

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Assistant technique de l'APIJ

- > Voxoa

Titulaire du contrat de partenariat

- > Hélios A

Concepteur-constructeur et maître d'œuvre

- > Spie Batignolles, associé à :
 - Architecte : Synthèse Architecture
 - Bureau d'études techniques : Betom ingénierie

Exploitant

- > Gepsa

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget de **75,5** millions d'euros TTC
- > Durée du chantier : **26** mois
- > Personnes employées : jusqu'à **350** personnes, tous corps de métiers confondus, en période de pointe en janvier 2015
- > Surface du centre pénitentiaire : **33 962 m²** SHON
- > Superficie du terrain : **16,8** hectares

Le calendrier

- > 21 décembre 2012 : signature d'un contrat de partenariat avec la société de projet Hélios A dont Spie Batignolles et Gepsa sont les actionnaires aux côtés de Barclays infrastructure funds et Fidepp. Ce contrat prévoit le financement, la conception et la construction du centre pénitentiaire, ainsi que l'entretien et la maintenance pour une durée de 25 ans, et les services à la personne pour une durée de 9 ans
- > 18 juillet 2013 : obtention du permis de construire
- > Juillet 2013 : démarrage des travaux
- > 5 octobre 2015 : remise des clés à l'administration pénitentiaire
- > Janvier 2016 : arrivée des personnes détenues

Le centre pénitentiaire : 566 places

- > **2** quartiers maison d'arrêt pour hommes (164 places chacun)
- > **1** quartier maison centrale (120 places)
- > **1** quartier d'accueil et d'évaluation (16 places)
- > **1** quartier de semi-liberté (30 places)
- > **1** unité sanitaire
- > **3** unités de vie familiale

Les personnels

294 personnels pénitentiaires

